

## SCOT DE L'ARRAGEOIS

### Délibération du Comité Syndical n° 424

SÉANCE du 11 AVRIL 2018

Présidence de Philippe RAPENEAU

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude LEVIS

Date de convocation : 27 Mars 2018

Date d'affichage : 19 Avril 2018

#### Étaient présents :

ANSART Pierre, AUCHART Ernest, BAILLEUL Alain, BOUQUILLON Daniel, CAYET Alain, COLLE Pierre, COTTEL Jean-Jacques, DAMART Daniel, DELCOUR Jean-Pierre, DEPRET Jean-François, DERUY Isabelle, DROMART Evelyne, FERET Claude, GORIN Sylvie, GUILLEMANT Pierre, LACHAMBRE Pascal, LEVIS Jean-Claude, MASTIN Philippe, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, PUCHOIS Jean-Pierre, RAPENEAU Philippe, ROSSIGNOL Françoise, SEROUX Michel, SKOWRON Richard, TABARY Daniel, THUILOT Didier, TILLARD Jean-Luc, VAHE Daniel, ZIEBA Jean-Marie

#### Absents excusés / Pouvoirs :

BAVIERE Jean-Pierre donne pouvoir à MATHISSART Michel, BLONDEL Michel, BRICOUT Damien donne pouvoir à SEROUX Michel, CARTON Philippe, COULON Géry donne pouvoir à GORIN Sylvie, DELEURY Jean-Pierre, DESAILLY Jean-Michel, DUE Gérard donne pouvoir à COLLE Pierre, GOMES Stéphane, HECQ David, LETURQUE Frédéric donne pouvoir à FERET Claude, MILLEVILLE Bernard donne pouvoir à DEPRET Jean-François, PARMENTIER Jean-Marc, POULAIN Eric, PREVOST Alain donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, THIEBAUT Véronique, VAN GHELDER Alain donne pouvoir à CAYET Alain

Nombre de membres en exercice : 49

- Présents : 32  
- Votants : 40  
- Pouvoirs : 8

Vote :

- Pour : 40  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### « AFFECTATION DE RESULTATS 2017 »

Le Comité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,  
Considérant ses résultats conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur,  
Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent pour la section d'investissement de 147 556,10 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 442 688,30 €
- Un solde de restes à réaliser de 144 178,59 €

**Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :**

Compte tenu des excédents disponibles et des projets d'investissements futurs, il convient d'affecter à la section d'investissement la somme de 151 997,00 €.

Décision d'affectation :

Envoyé en préfecture le 19/04/2018

Reçu en préfecture le 19/04/2018

Affiché le 19/04/2018



ID : 062-256203100-20180411-424\_11042018-DE

Affectation au budget primitif 2018 de l'excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 147 556,10 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) et 151 997,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Décision d'affectation :

Affectation au budget primitif 2018 de l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 290 691,30 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

LE COMITE

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTÉ l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

